

C.A.L.I.O.P. (Centre Animations Loisirs Inter-Ages Orvault Praudière) - Espace Maurice Poujade
40 rue de la Mulonnière - 44700 ORVAULT - caliop.orvault@gmail.com - tél : 07 46 24 36 08 - Site : https://www.caliop.info/

BULLETIN D'INSCRIPTION + REGLEMENTS PAR CHEQUES (m.à.j 05/05/2026)

<u>NOM DE FAMILLE</u> :	<u>ADRESSE</u> :		
	<u>CP</u> :	<u>VILLE</u> :	

<u>MAIL</u> :	@	<u>Tél</u> :	<u>Tél URGENCE</u> :
----------------------	---	---------------------	-----------------------------

PRENOM de l'adhérent	Nom de l'activité	Jour	Créneau horaire	Périodicité	Tarif Forfaitaire /inscription (1)	Nombre d'inscription	Montant
					€		€
					€		€
					€		€
					€		€
					€		€
					€		€

TOTAL INSCRIPTION A PAYER => payable par chèque-s à l'ordre de CALIOP mis en banque =>	<u>MONTANT</u> : Chèque n° 1 : € + Chèque n° 2 : € + Chèque n° 3 : € en Octobre en Janvier en Mars	Nb chèque/s : ---	Montant TOTAL chèque-s	€
--	--	----------------------	------------------------	---

<input type="checkbox"/> Orvaltais = 22.00 €	<input type="checkbox"/> Autres communes = 25.00 €	+ 1 chèque	Montant du chèque cotisation :	€
--	--	------------	--------------------------------	---

(1) Tarif Forfaitaire quel que soit le nombre de jours fériés sur la saison.

Date de l'inscription et signature obligatoires :
J'ai lu et accepte les modalités de la page suivante

Je suis volontaire bénévole pour être membre du bureau de l'association.

MODALITES

INSCRIPTION

- lors des 2 permanences de juin de 17h30 à 19h30, CALIOP Espace Maurice Poujade
- au Forum des Associations en septembre
- le mardi suivant le forum des Association, de 17h30 à 19h30, CALIOP Espace Maurice Poujade

=> voir les dates sur le site <https://www.caliop.info>

- pour les ateliers/stages/cours ponctuels, vous devez obligatoirement contacter le/la professeur-e 15 jours avant le jour J

REINSCRIPTION :

Dès le mois de mai, en utilisant le bulletin d'inscription du site CALIOP ou du journal de mai à remettre avec le chèque de cotisation + le(s) chèque(s) d'activités, le tout sous enveloppe, soit :

- à un(e) de vos animateurs(trices)/professeur-e-s
- dans la boîte aux lettres "intérieure" ou "extérieure" de CALIOP Espace Maurice Poujade

+ voir inscription ci-dessus

TARIF COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle par famille (habitant à la même adresse) est de 22 € pour les Orvaltais et de 25 € pour les autres communes => 1 chèque pour la cotisation.

Il n'est pas nécessaire de participer à une activité pour être adhérent ; mais il est obligatoire d'être adhérent pour participer à une activité et ce, même si celle-ci est gratuite.

POUR LES NON ADHERENTS : un tarif de 3€ est demandé à chaque participation aux ateliers/stages/cours ponctuels

REGLEMENT DE LA COTISATION

Paiement par 1 chèque bancaire/postal à l'ordre de C.A.L.I.O.P joint au bulletin d'inscription. Le chèque sera débité en septembre.

POUR LES NON ADHERENTS : Les 3€ des ateliers/stages/cours ponctuels sont à régler PAR CHEQUE le jour même et remis à la/au professeur-e.

TARIF ACTIVITE

Caliop ne propose pas d'activités à la carte. Le tarif est forfaitaire et ce, quel que soit le nombre de jours fériés sur la saison.

Attention : le montant des fournitures (matériel et matériaux) n'est pas toujours inclus au tarif.

REGLEMENT DES ACTIVITES

Paiement obligatoire par 1, 2 ou 3 chèques-s, à l'ordre de C.A.L.I.O.P, mis en banque en octobre, janvier et mars. Les chèques sont à joindre au bulletin d'inscription. (chèque vacances non accepté)

Le règlement de toutes les activités de la famille est à régler pour la saison entière

Pour les ateliers/stages/cours ponctuels, le règlement doit être effectué PAR CHEQUE le jour même et remis à la/au professeur-e

DESISTEMENT DE L'ADHERENT

La cotisation reste acquise à CALIOP. Les cours non suivis ne seront remboursés au prorata que si le motif est recevable (maladie, accident, déménagement sur une autre commune) et sur justificatif. Tout trimestre commencé ne sera pas remboursé.

ANNULATION DES COURS/ATELIERS

En cas de force majeure indépendante de la volonté de l'association CALIOP, aucun remboursement de la cotisation ou de(s) inscription(s) ne sera effectué, pas plus qu'une réduction tarifaire au prorata ou d'une obligation de récupération des cours sur la saison suivante.

De plus, si un cours/atelier n'atteint pas le nombre minimum d'inscrits, celui-ci sera annulé (les chèques d'inscription vous seront retournés ainsi que celui de la cotisation sauf si d'autres activités prévues)

DROIT A L'IMAGE

Sauf avis contraire, lors de l'inscription, l'adhérent accepte d'apparaître sur tous supports de communication.

ASSURANCES

Notre association est couverte par une assurance responsabilité civile.

Vous pouvez souscrire une assurance individuelle complémentaire couvrant les dommages corporels que vous pourriez subir.

CERTIFICAT MEDICAL

Il peut vous être réclamé par votre "professeur". Cela ne vous dispense pas de demander l'avis à votre médecin traitant pour l'activité sportive choisie.